

<p style="text-align: center;">FEUILLE DE CLOTURE ET DE SIGNATURES DU PROCES VERBAL Conseil Municipal du 23 OCTOBRE 2023</p>

Article R 2121-15 du CGCT modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 07/10/21 : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Délibération 20231023-025

OBJET : Adhésion au POLE SANTE du CGFPT

Délibération 20231023-026

OBJET : Adhésion à la Convention constitutive de groupement de commande entre la Ville de Clermont-Ferrand et plusieurs collectivités territoriales du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale

Délibération 20231023-027

OBJET : Mandat au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie Prévoyance.

Délibération 20231023-028

OBJET : Mandat au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
CHARBONNEL Pascal	Maire – Président de séance	
GOMICHO Michel	Conseil municipal - Secrétaire de séance	